

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2022

Convocation du 25/01/2022

Présents : Mmes Florence SOLOMIAC, Véronique ARNOUX, Marie-Josée COTTI et Mireille TOUCHE, MM. Daniel AUBIN, Maxime SEIGNARD, Bernard HODOUL et Serge SARLIN.

Absents : Monsieur Christian CROCE, Monsieur Olivier GAVERIAUX ET Monsieur Louis JACOB.

Madame Florence SOLOMIAC a été élue secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### 1. CHOIX DU GEOMETRE

Le Maire fait part au conseil municipal que pour l'opération de la rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux, prévue prochainement, il convient de procéder à un relevé des façades des bâtiments. Pour ce faire, le Maire a demandé plusieurs devis :

- SALLA LECOMTE Géomètre Expert : 2 400€ ht / 2 880€ ttc
- TOULEMONDE BONTOUX Géomètre Expert : 1 330€ ht / 1 596€ ttc
- SCP JACQUES POTIN Géomètre Expert : 1 078€ ht / 1 293.60€ ttc

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide de retenir le devis de la SCP Jacques Potin Géomètre Expert pour la somme de 1 078€ HT.

### 2. 5<sup>ème</sup> CLASSE RPI

Monsieur le Maire reprend les éléments relatifs à la création de la 5<sup>ème</sup> classe du RPI, nécessitant une extension des locaux de Théus. Une nouvelle réunion a eu lieu le 06 janvier 2022 redéfinissant les contours de cet investissement et les participations au fonctionnement futur.

En liminaire, il est utile de préciser que cette extension, si elle se réalise à Théus, constitue une école commune aux quatre membres du RPI (Remollon, Théus, Rochebrune et Bréziers) et non pas une école propre à Théus.

En conséquence il a été convenu que :

- La Mairie de Théus porte le projet de A à Z, avec une éventuelle aide technique de la CCSPVA, suite au refus de M.O.D.

- L'autofinancement de l'opération, estimé à 60 000€ environ sera partagé entre les quatre communes, sur appel de fonds effectués par Théus, dans le cadre du fonds de concours, par quart.

- Le fonctionnement ultérieur, chiffré par Théus, et validé par le SIVU, sera assuré par Théus qui facturera à chaque commune membre du RPI les frais inhérents à ce fonctionnement en fonction du nombre d'élèves réel, réévalué à chaque exercice.

Par ailleurs, le bien ainsi édifié sera un actif commun aux quatre communes, et une convention sera établie entre les communes ayant pour but de définir les conditions de sortie éventuelle de cette « indivision », et notamment, en cas de cession, le reversement par Théus, d'un quart du produit de ladite cession à chaque commune ayant assuré leur quote part d'autofinancement dans l'investissement originel.

« Le Maire, après avoir exposé cette situation aux conseillers municipaux, soumet cette délibération qui

est acceptée à la majorité des membres présents et représentés. Le CM, par ailleurs, autorise le Maire à inscrire cette dépense en Investissement au BP 2022, et à signer la convention, ainsi que toutes pièces

y afférentes. »

### **3. IT 05 – SECURISATION DE LA TRAVERSEE DE LA RD56**

Monsieur le Maire, rappel aux conseillers municipaux qu'une pétition avait été signée par de nombreux habitants du village concernant la route départementale 56 qui passe le long du village, côté ouest.

Effectivement cette route, sans trottoir est traversée par de nombreux enfants et les automobilistes ont une tendance à rouler à vive allure.

Pour la sécurité de cette voirie nous avons fait appel à l'IT 05. Monsieur le Maire reprend les éléments d'aménagements proposés par l'IT 05 dans la note d'aide à la décision.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Approuver les principes d'aménagements définis dans la note d'aide à la décision établie par IT05, estimés sommairement à 70 000 € HT ;
- Autoriser le maire à conventionner avec IT05 pour une mission d'AMO relative à la recherche d'un bureau d'étude pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces aménagements (montant 917 € TTC).

### **INFOS DIVERSES**

**Voie verte** : Elle partira sûrement de la maison des Energies, le long du bassin de compensation à Espinasses, l'itinéraire en Rive Droite propose une traversée de la Durance par une passerelle à créer, ce qui occasionnera des coûts et délais supplémentaires, mais permettra de connecter Remollon et ses commerces à la Voie Verte, tout en présentant moins de potentialité de conflit d'usage à ce stade.

**Atelier Numérique** : La communauté de communes organise des ateliers numériques afin d'apprendre à tous (tout âge et tout niveau) les outils informatiques. A compter de 2022 les ateliers numériques pourront éventuellement avoir lieu directement dans les communes si les usagers sont intéressés.

**Cantine RPI** : Plus de 4 500€ d'impayés aux cantines du RPI, le Président du SIVU a rencontré les maires et la décision a été prise, les familles devant une trop grosses sommes ne seront plus admises à partir du mois mars. Un courrier recommandé sera envoyé aux personnes concernées.

Le restaurant du camping des 3 lacs est à vendre entre 70k et 120k euros.

**Adressage de la Commune** : La réception du matériel pour l'adressage communal aura lieu fin février/début mars.

**Arrêt de car scolaire** : La Région souhaiterait faire un arrêt de car scolaire en face de celui existant pour notre commune, mais il faudrait que la mairie achète un terrain à la Commune de Théus.

**Messe à l'Eglise** : Dimanche 13/02 à 9h15

***Clôture de la séance à 20h00***